

ATLANTIQUE
VENDÉELe bon sens
a de l'avenir

L'assurance récoltes

fait la pluie et le beau temps

L'assurance récoltes garantit à l'exploitant un rendement – et donc un revenu – en cas de survenance d'un aléa climatique. Dans un contexte de météo de plus en plus imprévisible, ce dispositif, qui fait l'objet d'un programme de subventions, s'avère très sécurisant.

La sécheresse qui a sévi au printemps 2011 a fait office de "test grandeur nature". Les agriculteurs qui avaient pris la précaution d'assurer leurs récoltes contre les risques climatiques, dont la sécheresse, ont pu mesurer les bénéfices de l'opération. Ils sont restés sereins durant l'épisode climatique avant de percevoir les indemnités dues aux pertes de rendement enregistrées pour chacune des cultures assurées. Dans la très longue histoire de l'agriculture, c'est une première que de pouvoir se couvrir contre un des principaux risques du métier : la météo. Jusqu'à présent, ce risque était couvert par le Fonds national de gestion des

risques en agriculture (FNGRA), abondé par les exploitants et par l'État. Un dispositif certes louable mais insuffisant, et de ce fait source d'insatisfaction pour les deux parties prenantes. En avril 2009, les grandes cultures sont sorties du champ d'intervention de ce fonds. En janvier 2011, la vigne a suivi le mouvement.

Trois avantages en un

Seule l'assurance récoltes permet désormais de se couvrir contre la quasi-totalité des risques climatiques. Grandes cultures, fruits, vignes, légumes etc. : la plupart des cultures de plein champ sont éligibles à cette assurance. De plus, l'État

encourage sa souscription en subventionnant les cotisations d'assurance jusqu'à 65 %. Pour cela, il suffit de cocher la case "aide à l'assurance récoltes" dans le dossier PAC au mois de mai, de solder sa cotisation avant le 31 octobre et de fournir à l'administration avant le 30 novembre l'attestation délivrée par l'assureur pour percevoir sa subvention au printemps suivant. Dernier avantage : l'assurance récoltes permet de bénéficier du dispositif fiscal de la déduction pour aléas (DPA). Cette assurance récoltes n'est pas automatique. Autrement dit, il appartient à chaque exploitant de se rapprocher d'un assureur et de souscrire une assurance sur mesure :



cultures, surfaces, rendements et prix historiques. C'est bel et bien un rendement qui est garanti, recalculé chaque année au gré des résultats passés. Si l'État a fixé un cadre général à l'assurance récoltes, les contrats proposés peuvent différer sur plusieurs points, à commencer par le taux de franchise. Celui-ci peut varier de 5 % à 40 %. Quel que soit ce taux, il faut savoir que tous les contrats sont subventionnables. En grandes cultures, la perte de qualité ou encore les frais de resemis peuvent être pris en compte dans le contrat. En vigne et en arboriculture, le stade phénologique à partir duquel la culture est assurée peut distinguer les offres. Quelle que soit la culture, il est nécessaire de souscrire l'assurance récoltes avant que le risque ne soit avéré : avant le semis pour les cultures annuelles, avant le 31 décembre pour les cultures pérennes. ■

L'assurance récoltes du Crédit Agricole

L'assurance récoltes du Crédit Agricole vous propose une couverture large et adaptée à vos besoins :

- une multitude d'événements climatiques garantis selon les cultures, parmi lesquels la sécheresse, le gel, l'excès d'eau, la tempête...
- une franchise dès 5 % pour les grandes cultures, dès 10 % pour la vigne et dès 15 % pour les fruits,
- une franchise modulable jusqu'à 40 % pour toutes les cultures,
- des garanties complémentaires à la carte telles que la perte de qualité (exemple pour les cultures de blé dur, d'orge, de pommes de terre...), les frais de resemis et de replantation, les frais supplémentaires de récolte,
- la vigne garantie dès le stade "bourgeon dans le coton" (stade B),
- les fruits garantis dès le stade "début du gonflement" (stade B),
- un prix de l'assurance s'appuyant sur le contexte pédoclimatique des cultures dans chaque département,
- une gestion rapide des contrats et des sinistres par téléphone.

L'agriculture s'invite au G20

Pour la première fois depuis sa création en 1999, le G20 a inscrit l'agriculture au menu de ses travaux. Cette première a eu lieu à Paris les 23 et 24 juin 2011 à l'initiative de la France, qui assurait sa présidence jusqu'en novembre. Cette décision est motivée par la nécessité de lutter contre la forte volatilité des prix des matières premières agricoles.

À la hausse, les fortes fluctuations de prix pénalisent les consommateurs. À la baisse, elles pénalisent le revenu des agriculteurs, donc leurs capacités d'investissement et, au final, la productivité.

Un programme d'actions portant sur cinq points a été établi : augmenter la production partout dans le monde, renforcer l'information et la transparence du marché, renforcer la coordination politique internationale, améliorer et développer les outils de gestion du risque, améliorer le fonctionnement des marchés dérivés de matières premières.

Ce plan a commencé à être mis en oeuvre et fera l'objet d'un suivi par le G20 lui-même. À suivre...

la lettre du Crédit Agricole

Éditeur :
Uni-éditions, 22, rue Letellier,
75739 Paris Cedex 15

Réalisation :



Directrice de la publication :
Véronique Faujour

Comité éditorial :
Caroline Halfen

Rédactrice en chef :
Pascale Barlet

Rédaction :
Raphaël Lecoq

Secrétaire de rédaction :
Véronique Péron

Assistante de la rédaction :
Céline Minot

Dépôt légal : décembre 2011

Méthaniser n'est pas sorcier, mais...

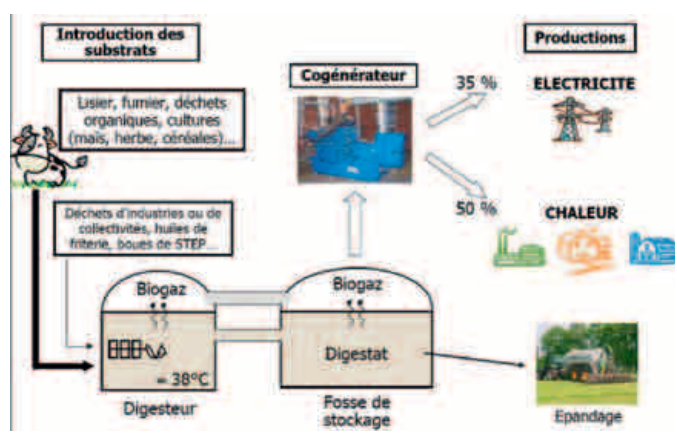
La méthanisation permet de produire du gaz à partir des effluents d'élevage et de générer des éléments fertilisants. Elle exige de gros investissements, du savoir-faire, de l'organisation et souvent des co-produits. Les vôtres, peut-être ?

La méthanisation est une opération de traitement biologique de matières organiques non ligneuses. Sous l'effet de la chaleur et en l'absence d'air (anaérobie), l'action des bactéries produit un gaz (biogaz) et un digestat. Le biogaz se compose majoritairement de méthane (CH₄) et de dioxyde de carbone (CO₂), le digestat comprenant des matières organiques non dégradables, des éléments minéraux (N, P, K*) et de l'eau. En fonction de la température (30 à 60°C), le cycle biologique s'opère sur 30 à 60 jours dans des digesteurs étanches. La méthanisation est dite en phase humide lorsque le taux de matière sèche des substrats est inférieur à 15% et en phase sèche lorsque ce taux est compris entre 15 et 40%.

Une petite usine à... biogaz

Outre les effluents (fumiers, lisiers ou fientes), les digesteurs peuvent accepter des résidus de cultures, des déchets d'industries agroalimentaires (graisses...) ou encore des déchets de collectivités (boues...).

À titre indicatif, on peut produire 10 m³ de biogaz par tonne de matière brute pour le lisier porcin, 20 m³ pour le lisier bovin, 40 m³ pour le fumier bovin, et 60 m³ pour



les fientes. L'ensilage de maïs pointe à 175 m³/t et les résidus de céréales à 300 m³/t, les boues et graisses de station respectivement à 75 m³/t et 240 m³/t. D'un point de vue énergétique, 1 m³ de biogaz possède un pouvoir calorifique d'environ 6 kWh, soit l'équivalent énergétique de 0,6 l de fioul. La valorisation du biogaz peut emprunter différentes voies : carburant, alimentation de chaudières et radiants, production d'électricité et de chaleur par cogénération, et injection dans le réseau de gaz naturel.

Un marché, un métier

Produit à partir de multiples substrats et alimentant différentes filières énergétiques, le biogaz est une énergie locale et renouvelable qui contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les éléments fertilisants contenus dans le digestat désodorisé peuvent se substituer aux engrais miné-

raux. Pour l'exploitation agricole, le biogaz est donc à la fois porteur de recettes et d'économies.

Investissement lourd

Mais c'est un nouveau métier exigeant en investissements (5 000 à 8 000 €/kWe**), en temps et en compétences : gestion des stocks d'effluents et autres substrats, alimentation du digesteur, maîtrise du processus fermentaire, stockage et traitement du biogaz, valorisation de la chaleur, gestion et épandage des digestats...

La méthanisation ne transforme pas le plomb en or mais elle fait des déchets – les effluents – une matière première, forcément enrichissante. ■

Contact Annie Le Bec,
Crédit Agricole Atlantique Vendée :
annie.lebec@ca-atlantique-vendee.fr

*N, P, K : azote, phosphore, potassium
**kilowatt électrique

